

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/11/2016

Séance ouverte à 20 heures

Le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire d'Odette Conte, Michel Sébastien (géographe et grand Ariégeois qui avait donné une passionnante conférence à Génat) et Bernard Mounic. Il rend hommage à l'ancien premier adjoint qui s'est mis au service de la commune pendant les mandats de Maurice Carbonne de 1990 à 2008, et à ses côtés de 2008 à 2014.

Il lit ensuite les remerciements au conseil de la famille Conte et de Jeanine Mounic puis le mot de condoléances du sénateur Alain Duran, président de la communauté de communes.

Ordre du jour

SDE 09: l'adhésion des communautés de communes au SDE09 est adoptée à l'unanimité.

Devis Créa parc/ La société Créa Parc s'occupe de la tenue des espaces verts et du fleurissement de la commune sous l'autorité d'Agnès Huyser. Le conseil, satisfait de ses services, considérant que le devis proposé est en très légère augmentation par rapport en 2016, (3098EUR contre 3044EUR) décide à l'unanimité de l'accepter pour 2017.

FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) :

Le conseil vote la délibération modificative proposée par la « com com » La commune de Génat est bénéficiaire de 488 EUR de dotation pour l'année.

Coupes en forêt: Le maire rappelle que le plan de gestion durable de la forêt signé avec l'ONF a permis de vendre une copie , à réaliser dans les deux ans, pour la somme de 39000EUR par la société CEPSCO. Le conseil vote à l'unanimité le martelage des parcelles 6 et 8 pour une future coupe estimée à 300 mètres cube.

Contrat de ruralité

Le maire donne le compte -rendu des deux réunions, à Miglos puis à Ornolac-Ussat-les -Bains qui ont porté sur le lancement par le ministre de l'Aménagement, Jean-Michel Baylet, des contrats de ruralité. Ces contrats, qui portent uniquement sur des projets visant à développer le territoire (et qui exclue donc les projets uniquement communaux) sont à réaliser dans les trois ans à venir. Ils donnent la possibilité d'obtenir de fortes subventions (70% et plus).

Le maire cite les exemples de projets envisagés par les communes voisines: aménagement de la grotte de la Vache à Alliat, maison de la santé à Mercus

Le seul projet qui pourrait réunir les critères serait la reprise du projet initié par Maurice Carbonne en 2005. Il consiste à créer un gîte d'étape à la Maison des

pauvres. Un investissement important qui ne pourrait être réalisé que s'il était très subventionné.

Après débat, le conseil décide (par six voix contre une) de lancer l'étude de faisabilité et de proposer ce projet, en 2018, au Pôle d'équilibre des territoires ruraux en charge de les étudier.

Demande de l'association Patrimoine de Génat

L'association, après avoir rencontré le maire, demande à pouvoir poser des plaques pédagogiques à la Croix du Pech et à l'église. Accordé à l'unanimité.

Elle demande aussi à pouvoir rénover le manège à grains (à l'abandon devant la Maison des pauvres) et à l'installer ensuite dans un endroit en vue de commune.

La remise en état de ce manège, qui restera propriété de la commune, est adoptée à l'unanimité. Son installation est décidée. Ce sera au Pradet plutôt qu'à Pujol, Berduc ou au Riou, autres endroits cités.

La commune autorisera l'association à prélever, à titre exceptionnel, du schiste en bord de piste forestière, pour réaliser le socle.

La protection (sécurité) du manège que le conseil souhaite légère (piquets et cordes) sera assurée par la commune.

Installation prévue pour la fête, le 23 juillet.

Questions diverses

AFP : Le maire fait part au conseil de la cessation d'activité en tant qu'éleveuse de Jeanine Mounic. Il rend compte de la dernière assemblée générale au cours de laquelle, en présence de Christophe Cambou (qui fait office de directeur), un nouveau bureau a été élu et se compose comme suit.

Président: Jean -Paul Rouquier Vice -présidente: Corinne Alves

Membres : Danièle Larguier, Jacqueline Chamayou, Joseph Alves et Paul Faux

Suppléants : Nicole Conte et Louis Chamayou

Le maire regrette que le GAEC de la Basse n'ait pas assisté à cette réunion. Il informe ensuite le conseil (la commune détient plus de la moitié des terrains conventionnés) qu'une réunion aura lieu prochainement avec Christophe Cambou et Jeanine Mounic.

Maisons fleuries

La commune était candidate au concours des maisons fleuries de la communauté de communes de Tarascon. Dans la catégorie "bâtiment et lieu public", Génat remporte le premier prix.

Ce prix a été remis par Alain Duran à Jean-Paul Rouquier lors d'une cérémonie au centre culturel de Tarascon. Le maire félicite Agnès Huyser pour le bon et beau travail réalisé ainsi que tous ceux qui l'ont assisté dans sa tâche, ne serait-ce qu'en arrosant les fleurs.

Communauté de communes

Le maire a assisté à l'assemblée générale de l'Association des maires d'Ariège. Il explique le développement des communes nouvelles, en forte augmentation car celles-ci sont assurées pendant cinq ans de voir leurs dotations maintenues. Cette

constitution de communes nouvelles est basée sur le volontariat et l'adhésion des habitants.

En Ariège, Uchentein (20 habitants) va fusionner avec Les Bordes sur Lez (160 habitants) au premier 2017. Pour maintenir un minimum de services et de moyens, partout en France, de nombreuses communes ont déjà fait le pas.

Voirie

Après le plan de trois ans réalisé, la commune envisage de poursuivre l'effort de goudronnage et de bouchage des trous. Mais les entreprises ne se bousculent pas. Le devis de la SOCA (M. Nunes) est attendu depuis six mois, celui de M. Azuara n'est pas très précis. Les travaux ne pourront se faire qu'au printemps.

Internet

Le maire informe le conseil des grosses difficultés pour avoir Internet et le téléphone opérationnels à la mairie. De multiples démarches ont été faites auprès d'Orange et de son sous-traitant Artec. Mais rien de satisfaisant à ce jour.

Colis de Noël :

Sylvie Carbonne s'est chargée de l'achat des colis de Noël, d'une valeur d'environ 100€ chacun.

Illuminations

Trois nouvelles illuminations (certaines étant trop abîmées) ont été commandées.

Miroir de sécurité

Un miroir de sécurité a été commandé pour remplacer celui, obsolète, de la rue du lavoir.

Le maire rappelle qu'en tout état de cause, la vitesse est limitée à 30 km/ h dans le village;

Débroussaillage

Sous la houlette de Paul Faux, VVM a terminé les travaux de débroussaillage; Certes, ils ont été un peu tardifs mais ils ont été faits à la satisfaction générale; A noter le débroussaillage d'une partie de la Mouillère du Riou.

Piste forestière

Il a été constaté, hélas, que la barrière de la piste forestière reste ouverte; Et pire, que certains n'ont rien trouvé de mieux que d'enlever le cadenas.

Un nouveau cadenas (26 euros) a été acheté et installé. Le maire rappelle que la circulation sur cette piste est régie par un arrêté municipal que peuvent faire respecter gendarmes, ONF et police de l'Office national de la chasse. IL communique aux conseillers les coordonnées des personnes concernées (qui ont été alertées) en espérant que cesseront très vite ces agissements qui dégradent un équipement qui a coûté cher à la commune et qui doit rester en bon état.

Site Internet

Frédéric L'Hermite informe le conseil que le site de Génat sera opérationnel en début d'année 2017. Il rappelle l'existence d'un blog qui permet aux associations qui le souhaitent et à la mairie de communiquer sur leurs actions et d'annoncer leurs manifestations.

Demande de M. et Mme Delahaye

M et Me Delahaye proposent d'organiser un concert de musique classique en l'église St Pierre. Les artistes viendraient gratuitement, la mairie paierait la location du piano. Concert envisagé pour le printemps.

Loto

Le loto organisé par le comité des fêtes a connu un grand succès. Il sera nécessaire d'utiliser les deux salles (conseil et associations) pour le prochain.

Chasse

Par l'intermédiaire de Loïc Mathe, l'ACCA demande s'il est possible d'organiser un loto Pas d'objection.

Il est dit aussi que le maire s'était engagé à tenir rapidement une réunion à propos de l'extension éventuelle du garage municipal.

Le maire confirme sa volonté de faire avancer le projet. Mais il rappelle qu'il n'a pas apprécié le vote (non conforme) qui ne lui a pas permis de siéger au conseil d'administration (pour rappel, la commune prête gratuitement la majorité du territoire de chasse). Et encore moins, que le président de l'ACCA envoie la semaine suivant l'assemblée, les représentants de l'ONC vérifier si les arrêtés portant sur les autorisations de circuler sont bien légales. Elles le sont.

Il communique à Loïc Mathe un questionnaire à l'attention du conseil d'administration de l'ACCA. En fonction des réponses de celui-ci, une réunion, en présence d'un représentant de la fédération, sera organisée ou pas.

La porte du dialogue reste ouverte.

Mi-mandat:

Le conseil arrivant à mi-mandat, il est demandé aux conseillers de réfléchir aux actions prioritaires à mener d'ici trois ans.

La séance est levée à 23h10.